



# APPEL DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION PARALYMPIQUE CANADIENNE

La Fondation paralympique canadienne est à la recherche de candidats pour siéger à son conseil d'administration, et ce, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

La FPC est d'avis que chaque Canadien ou Canadienne devrait être en mesure de s'imaginer à la ligne de départ, et ce, quel que soit son niveau d'habileté. Un trop grand nombre de personnes canadiennes avec un handicap n'ont pas l'occasion de participer à des activités sportives et à devenir athlète. En tant qu'organe philanthropique du Comité paralympique canadien, nous amassons des fonds pour nous assurer que les gens, les programmes et l'équipement sont en place pour permettre aux Canadiens ayant un handicap d'être actifs sur le plan sportif – dans leur communauté et jusqu'au podium paralympique.

Toute déclaration d'intérêt doit être acheminée à Dean Brokop au plus tard à **17 h HE, le 16 juillet 2021** à l'adresse ([dbrokop@paralympic.ca](mailto:dbrokop@paralympic.ca)) et doit inclure un curriculum vitae qui décrit à la fois l'expérience professionnelle du candidat ou de la candidate et toute expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration. Les candidatures seront évaluées par le Comité de gouvernance et de mises en candidature de la FPC, conformément aux qualifications précisées dans la description de poste ci-après.

La FPC s'engage à assurer une représentation diversifiée et à inclure des voix qui reflètent la société canadienne et la communauté philanthropique sportive. Nous encourageons les personnes qui manifestent de l'intérêt à s'identifier selon les indicateurs de diversité qui les caractérisent.

- Veuillez indiquer si vous êtes francophone
- Veuillez indiquer si vous êtes anglophone
- Veuillez indiquer si vous êtes bilingue (français et anglais)
- Veuillez indiquer si vous vous identifiez comme personne handicapée
- Veuillez indiquer si vous vous identifiez comme Autochtone (Premières Nations, Métis, Inuit)
- Veuillez indiquer si vous vous identifiez comme Noir ou personne de couleur
- Veuillez indiquer tout autre aspect de la diversité que vous aimeriez préciser.



## Description du poste au sein du conseil d'administration

En tant que membre du conseil d'administration, il incombe à l'administrateur d'assurer de façon soutenue le respect de la mission et l'atteinte des objectifs organisationnels de la Fondation paralympique canadienne.

Avec l'appui de nos généreux donateurs, nous augmentons l'accès à l'encadrement, à l'équipement et aux installations pour les Canadiens ayant un handicap, et nous investissons dans les personnes qui ont la motivation et le talent pour compétitionner sur la scène internationale.

Le rôle principal du conseil d'administration de la FPC est de soutenir les activités philanthropiques de l'organisme; les responsabilités supplémentaires comprennent la formulation de politiques, la prise de décisions et l'exercice d'un contrôle.

Les membres du conseil d'administration de la FPC démontrent de solides compétences en matière de leadership et font preuve d'esprit d'initiative, de créativité et d'engagement. Ils recherchent des solutions aux nouveaux défis, identifient de nouvelles occasions et en tirent parti. Le conseil travaille en étroite collaboration avec le CPC, les comités et divers particuliers et groupes communautaires afin de recueillir des fonds pour appuyer les activités communautaires, de la prochaine génération et de haute performance du CPC.

En tant qu'administrateur, vous appuierez la FPC en :

- Jouant un rôle de leadership direct dans la collecte de fonds par :
  - Votre capacité personnelle à donner, et
  - Votre capacité à influencer les autres à donner
- Favorisant une planification stratégique visant à mener à bien la mission de l'organisation
- Maintenant la responsabilité financière
- Vous préparant pour les réunions, en lisant toute documentation et en faisant part de toute préoccupation à l'avance
- Exprimant votre désaccord lorsque vous n'êtes pas d'accord avec une décision
- Partageant votre expertise et vos expériences



## Qualifications :

Les administrateurs doivent posséder les qualités suivantes :

- Capacité à accorder suffisamment de temps et d'énergie en vue de s'acquitter de leurs obligations en tant qu'administrateur (2 à 4 heures par mois)
- Volonté d'amasser des fonds par les moyens suivants :
  - Don personnel annuel, et
  - Capacité d'influencer les autres à faire un don
- Volonté d'assumer les responsabilités liées aux fonctions d'administrateur
- Intégrité démontrée, normes éthiques élevées et respect de la vie privée et de la confidentialité
- Capacité de reconnaître et d'évaluer les risques opérationnels et les possibilités stratégiques
- Capacité de faire la distinction entre les rôles du conseil d'administration et de la direction
- Capacité de penser, d'agir et de parler de façon autonome, avec conviction et confiance
- Solides compétences en communication orale et écrite
- Capacité de conceptualiser et de penser de façon stratégique
- Bonnes compétences en résolution de problèmes et en relations interpersonnelles
- Capacité de participer à la prise de décision de groupe

En plus des qualifications et des exigences générales en matière d'admissibilité précisées ci-dessus, le conseil devrait collectivement pouvoir fournir un éventail d'expertise dans les domaines suivants :

- Collecte de fonds
- Communauté sportive/Mouvement paralympique
- Gouvernance
- Planification stratégique
- Culture financière/comptable
- Réseautage avec des fondations, des corporations et des philanthropes individuels
- Communications/Marketing
- Opérations corporatives
- Secteur des fondations/organismes de bienfaisance/organismes caritatifs
- Acuité politique et relations gouvernementales



## Connaissances

Un administrateur doit aussi connaître les éléments suivants :

- Les activités de la Fondation paralympique canadienne et du Comité paralympique canadien
- Les fonctions d'un administrateur et les attentes reliées au poste
- Le rôle, la structure et le processus de gouvernance du conseil
- Les règlements administratifs et politiques de gouvernance du conseil
- La façon dont les conseils juridiques et comptables sont fournis au conseil

## Conditions et critères d'admissibilité en vue d'une nomination

- Les administrateurs doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- Les administrateurs ne doivent pas être déclarés inaptes
- Les personnes ayant le statut de failli ne sont pas admissibles à exercer la fonction d'administrateur.
- Un « particulier non admissible » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu ne peut pas agir à titre d'administrateur.
- On s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil d'administration et des comités.
- Les administrateurs doivent s'acquitter des exigences et des responsabilités de leur poste, par exemple en se préparant aux réunions du conseil d'administration et des comités et en y assistant, en respectant leurs obligations fiduciaires et en travaillant en collaboration et en respect avec les autres membres du conseil.
- Les administrateurs doivent se conformer aux lois régissant la société, à ses lois et politiques et à toutes les autres règles applicables.
- Les administrateurs dont le statut professionnel change fondamentalement au cours de leur mandat doivent présenter leur démission au conseil d'administration.

## Protocole d'entente

Les membres du conseil d'administration de la Fondation paralympique canadienne comprennent et conviennent qu'ils sont responsables, collectivement avec les autres membres du conseil, d'assurer une gouvernance efficace des activités de collecte de fonds financièrement responsables ainsi que l'orientation stratégique de l'organisation. À cette fin, ils reconnaissent que leurs responsabilités les obligent à :

### MISSION ET VISION

- Comprendre et s'assurer que la Fondation paralympique canadienne s'efforce d'atteindre sa mission et sa vision :



- Notre mission consiste à assurer que les gens, les programmes et l'équipement sont en place pour permettre aux Canadiens ayant un handicap d'être actifs sur le plan sportif – dans leur communauté et jusqu'au podium paralympique.
- Notre vision est celle d'un Canada où il n'y a pas d'obstacles à la participation au sport.

## RÉUNIONS

- Assister à toutes les réunions en personne du conseil d'administration (2 par année) et aux conférences téléphoniques du conseil d'administration (3 à 4 par année) et participer activement aux délibérations.
- Siéger à au moins un comité (Finances et audit et/ou Gouvernance et mises en candidature). Assister à toutes les réunions régulières de comité et participer activement aux délibérations.
- Être accessible, au moins par téléphone ou par courriel, au personnel et aux autres membres du conseil d'administration, au besoin.

## ENGAGEMENT

- Soutenir la Fondation paralympique canadienne en faisant un don financier significatif d'au moins 5 000 \$ à l'organisation pendant le mandat de quatre ans au conseil d'administration (1 250 \$ par année civile).
- Solliciter le soutien d'autres personnes, qu'il s'agisse de soutien financier, de dons en nature ou de soutien politique, y compris des employeurs et des amis, et participer à des activités qui ont le potentiel de générer au moins 25 000 \$ en dons réels à la Fondation paralympique canadienne chaque exercice financier, incluant toute contribution personnelle.
- Assister au plus grand nombre possible d'activités et de collectes de fonds de l'organisme.
- Partager vos ressources et talents avec l'organisme, y compris votre expertise, vos contacts pour obtenir un soutien financier et vos contacts pour obtenir des dons de produits ou services.
- Agir à titre de défenseur de l'organisation dans les cercles d'influence - personnel, commercial, civique, etc.
- Respecter les engagements dans les délais convenus.
- Maintenir et promouvoir des normes éthiques élevées, y compris la prise de décisions de bonne foi au conseil d'administration et l'évitement de tout conflit d'intérêts réel ou perçu avec d'autres activités, intérêts et/ou organisations auprès desquels ils peuvent être engagés.
- Maintenir la confidentialité des renseignements personnels de l'organisation, du personnel, des clients et des autres membres du conseil d'administration.
- Comprendre et approuver les politiques globales de la Fondation paralympique canadienne



- Être responsable financièrement en ce qui concerne l'organisation en connaissant et en approuvant le budget de la Fondation paralympique canadienne.
- Communiquer efficacement et respecter l'opinion des autres.
- Convenir que si, pour quelque raison que ce soit, ils ne peuvent plus s'acquitter de leurs devoirs et responsabilités en tant que membre du conseil d'administration de la Fondation paralympique canadienne, ils en informeront immédiatement le président du conseil et prendront des dispositions pour transférer toutes les responsabilités à accomplir à d'autres membres du conseil.